

APPENDICE C

ÉCARTS DE DROITS TARIFAIRES DES ÉTATS-UNIS

1. Dans le cas d'un produit originaire figurant ci-dessous au tableau 2-D-1, si les États-Unis appliquent un traitement tarifaire préférentiel différent à d'autres Parties pour ce produit originaire conformément à la liste des États-Unis à l'annexe 2-D, les États-Unis appliquent le taux de droits de douane pour le produit originaire de la Partie, selon le cas :

- a) lorsque le produit est entièrement obtenu dans cette Partie ou dans cette Partie et aux États-Unis;
- b) lorsque le produit est entièrement produit, exclusivement à partir de matières originaires, à l'exclusion de toute matière produite dans une autre Partie autre que les États-Unis;
- c) lorsque le produit est entièrement produit de matières originaires, à l'exclusion de toute matière produite dans une autre Partie autre que les États-Unis, et à partir de matières non originaires qui satisfont à la règle spécifique applicable au produit énoncée à l'annexe 3-D (Règles d'origine spécifiques aux produits);
- d) lorsque le produit est produit à partir de matières originaires produites dans des Parties autres que cette Partie ou les États-Unis, à condition que chacune de ces matières satisfasse à l'exigence de changement de classification tarifaire énoncée au tableau 2-D-1.

2. Si le produit originaire est produit dans une Partie à partir de matières originaires produites dans des Parties autres que cette Partie ou les États-Unis et que l'une ou l'autre de ces matières ne satisfait pas à l'exigence de changement de classification tarifaire énoncée au tableau 2-D-1, l'importateur peut, selon le cas :

- a) exiger le taux de droit de douane le plus élevé applicable au produit originaire parmi les Parties où les matières originaires ont été produites;
- b) conformément au paragraphe 10 de l'annexe 2-D, exiger le taux de droit de douane le plus élevé applicable à toutes les Parties pour le produit originaire.

Tableau 2-D-1

	SH 2012	Description	Exigence de changement de classification tarifaire
1	04022150	Lait et crème de lait, concentrés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 3 % mais n'excédant pas 35 %, non visés par la NG 15 ni par la note 7 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
2	04022190	Lait et crème de lait, concentrés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 35 %, non visés par la NG 15 ni par la note 9 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
3	04022950	Lait et crème de lait, concentrés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5 %, non visés par la NG 15 ni par la note 10 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
4	04029170	Lait et crème de lait, concentrés, sous formes non solides, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en boîtes hermétiquement closes, non visés par la NG 15 ni par la note complémentaire 11 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
5	04029190	Lait et crème de lait, concentrés, autres qu'en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, non additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, autres qu'en boîtes hermétiquement closes	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec

6	04029945	Lait concentré, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, en boîtes hermétiquement closes, non visé par la NG 15 ni par la note complémentaire 11 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
7	04051020	Beurre non visé par la NG 15 et en excédent du contingent décrit dans la note complémentaire 6 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait des sous-positions 1901.90 ou 2106.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
8	04052030	Pâtes à tartiner laitières dont la teneur en matières grasses laitières est supérieure à 45 % en poids et pouvant servir de succédanés du beurre, non visées par la NG 15 et en excédent du contingent décrit dans la note complémentaire 14 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait des sous-positions 1901.90 ou 2106.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
9	04052070	Autres pâtes à tartiner laitières d'un type décrit dans la note complémentaire 1 du ch. 4 des É.-U., non visées par la NG 15 et en excédent du contingent décrit dans la note complémentaire 10 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait des sous-positions 1901.90 ou 2106.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
10	04059020	Gras et huiles dérivés du lait, autres que le beurre ou les pâtes à tartiner laitières, non visés par la NG 15 et en excédent du contingent décrit dans la note complémentaire 14 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait des sous-positions 1901.90 ou 2106.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
11	04062067	Fromages contenant du Cheddar ou préparés avec du Cheddar, râpés ou en poudre, non visés par la note complémentaire 18 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec

12	04062071	Fromages contenant du fromage de type américain ou préparés avec du fromage de type américain (à l'exception du Cheddar), râpés ou en poudre, non visés par la note complémentaire 19 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
13	04063038	Fromage Colby fondu, autre que râpé ou en poudre, non visé par la NG 15 ni par la note complémentaire 19 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
14	04063048	Fromages Edam et Gouda fondus, autres que râpés ou en poudre, non visés par la NG 15 ni par la note complémentaire 20 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
15	04063067	Fromages fondus contenant du fromage Cheddar ou préparés avec du fromage Cheddar, autres que râpés ou en poudre, non visés par la NG 15 ni par la note complémentaire 18 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
16	04063071	Fromages fondus contenant du fromage de type américain ou préparés avec du fromage de type américain (à l'exception du Cheddar), autres que râpés ou en poudre, non visés par la NG 15 ni par la note complémentaire 19 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
17	04069012	Fromage Cheddar, ndnca, non visé par la NG 15 du HTS ni par la note complémentaire 18 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec

18	04069018	Fromages Edam et Gouda, ndnca, non visés par la NG 15 du HTS ni par la note complémentaire 20 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
19	04069042	Fromages Romano, Reggiano, Parmesan, Provolone et Provoletti, ndnca, à base de lait de vache, non visés par la NG 15 ni par la note 21 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
20	04069084	Fromages et substituts du fromage (y compris les mélanges), ndnca, contenant du fromage de type américain ou préparés avec du fromage de type américain (à l'exception du Cheddar), non visés par la NG 15 ni par la note complémentaire 19 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
21	04069097	Fromages et substituts du fromage (y compris les mélanges), ndnca, à base de lait de vache, d'une teneur en poids de matières grasses du beurre excédant 0,5%, non visés par la NG 15 ni par la note 16 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des préparations à base de lait de la sous-position 1901.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
22	17011250	Sucres de betterave, bruts, à l'état solide, sans addition d'aromatisants ou de colorants, ndnca, non visés par la NG 15 ni par la note complémentaire 5 du ch. 17 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre
23	17011350	Sucres de canne, bruts, mentionnés dans la note 2 de sous-position du chapitre 17, à l'état solide, sans addition d'aromatisants ou de colorants, non visés par la NG 15 ni par la note de chapitre 5	Un changement de tout autre chapitre
24	17011450	Autres sucres de canne, bruts, à l'état solide, sans addition d'aromatisants ou de colorants, ndnca, non visés par la NG 15 ni par la note complémentaire 5 du ch. 17 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre

25	17019130	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, raffinés, à l'état solide, additionnés de colorants mais non d'aromatisants, non visés par la NG 15 ni par la note complémentaire 5 du ch. 17 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre
26	17019148	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, raffinés, à l'état solide, additionnés d'aromatisants, contenant en poids à l'état sec plus de 65 % de sucre, décrits à la note 2 du ch. 17 des É.-U., non visés par la NG 15 ni par la note 7 du ch. 17 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre
27	17019158	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, raffinés, à l'état solide, additionnés d'aromatisants, contenant en poids à l'état sec plus de 10 % de sucre, décrits à la note 3 du ch. 17 des É.-U., non visés par la NG 15 ni par la note 8 du ch. 17 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre
28	17019950	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, raffinés, à l'état solide, sans addition d'aromatisants ou de colorants, non visés par la NG 15 ni par la note complémentaire 5 du ch. 17 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre
29	17022028	Sirop d'érable. mélangé, décrit à la note complémentaire 4 du ch. 17 des É.-U., non visé par la NG 15 ni par la note complémentaire 9 du ch. 17 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre
30	17023028	Glucose et sirop de glucose, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec moins de 20 % de fructose; sirops mélangés (note 4 du ch. 17), ndnca	Un changement de tout autre chapitre
31	17024028	Sirops mélangés décrits à la note complémentaire 4 du ch. 17 des É.-U., contenant en poids à l'état sec de 20 % à 50 % de fructose, ndnca	Un changement de tout autre chapitre
32	17026028	Autre fructose et sirop de fructose contenant en poids à l'état sec plus de 50 % de fructose, sirops mélangés (voir la note complémentaire 4 du ch. 17 des É.-U.), ndnca	Un changement de tout autre chapitre

33	17029020	Sucres et sirops de canne et de betterave (y compris le sucre inverti), ndnca, contenant 6 % ou moins de non-sucres solides par rapport aux solides solubles, non visés par la NG 15 ni par la note 5 du ch. 17 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre
34	17029058	Sirops mélangés décrits à la note complémentaire 4 du ch. 17 des É.-U., ndnca, non visés par la note complémentaire 9 du ch. 17 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre
35	17029068	Sucres ndnca contenant en poids à l'état sec plus de 65 % de sucre, décrits à la note complémentaire 2 du ch. 17 des É.-U., non visés par la note complémentaire 7 du ch. 17 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre
36	18061028	Poudre de cacao, contenant plus de 65 % et moins de 90 % de sucre en poids sec, décrite dans la note complémentaire 2 du ch. 17 des É.-U., non visée par la note complémentaire 7 du ch. 17 des É.-U.	Un changement de toute autre position, sauf de la position 17.01
37	18061038	Poudre de cacao, sucrée, non visée par la note complémentaire 1 du ch. 18 des É.-U.	Un changement de toute autre position, sauf de la position 17.01
38	18061055	Poudre de cacao, contenant 90 % ou plus de sucre en poids sec, décrite dans la note complémentaire 2 du ch. 17 des É.-U., non visée par la note complémentaire 7 du ch. 17 des É.-U.	Un changement de toute autre position, sauf de la position 17.01
39	18061075	Poudre de cacao, contenant 90 % ou plus de sucre en poids sec, ndnca	Un changement de toute autre position, sauf de la position 17.01
40	19019043	Préparations à base de lait, contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec (décrites dans la note complémentaire 1 des É.-U. du ch. 4), ndnca, non visées par la NG 15 ni par la note complémentaire 10 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des positions 04.01 à 04.06. La présente règle ne s'appliquera pas quand le droit à l'égard de cette ligne sera de 0 pour la Nouvelle-Zélande.
41	21069046	Sirops de sucre de canne ou de betterave, ndnca, additionnés de colorants mais non additionnés d'aromatisants, non visés par la NG 15 ni par la note complémentaire 5 du ch. 17 des É.-U.	Un changement de toute autre position, sauf du chapitre 17

42	21069066	Préparations alimentaires, ndnca, contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec, produits laitiers, décrits dans la note complémentaire 1 du ch. 4 des É.-U., non visés par la NG 15 ni par la note 10 du ch. 4 des É.-U.	Un changement de tout autre chapitre, sauf des positions 04.01 à 04.06 ou des préparations à base de lait des sous-positions 1901.90 ou 2106.90 contenant plus de 10 % de solides de lait en poids sec
43	39219019	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames non adhésives, en matières plastiques non alvéolaires comportant des matières textiles, d'au plus 1,492 kg/m ²	Un changement de toute autre sous-position
44	40111010	Pneumatiques neufs à carcasse radiale, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type « break » et les voitures de course)	Un changement de toute autre position
45	40111050	Pneumatiques neufs, à l'exclusion des pneumatiques à carcasse radiale, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type « break » et les voitures de course)	Un changement de toute autre position
46	40112010	Pneumatiques neufs à carcasse radiale, en caoutchouc, des types utilisés pour autobus ou camions	Un changement de toute autre position
47	40112050	Pneumatiques neufs, sauf les pneumatiques à carcasse radiale, en caoutchouc, des types utilisés pour autobus ou camions	Un changement de toute autre position
48	51061000	Fils de laine cardée, contenant au moins 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail	Un changement de toute autre position, sauf des positions 51.07 à 51.10, à la condition que le changement résulte d'un procédé de filature
49	51062000	Fils de laine cardée, contenant moins de 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail	Un changement de toute autre position, sauf des positions 51.07 à 51.10, à la condition que le changement résulte d'un procédé de filature

50	51071030	Fils de laine peignée, contenant au moins 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail, de fibres de laine d'un diamètre moyen de 18,5 microns ou moins	Un changement de toute autre position, sauf des positions 51.06 ou 51.08 à 51.10, à la condition que le changement résulte d'un procédé de filature
51	51072060	Fils de laine peignée, contenant moins de 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail, ndnca	Un changement de toute autre position, sauf des positions 51.06 ou 51.08 à 51.10, à la condition que le changement résulte d'un procédé de filature
52	51091090	Fils de laine ndnca, ou de poils fins ndnca, contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail, ndnca	Un changement de toute autre position, sauf des positions 51.06 à 51.08 ou 51.10, à la condition que le changement résulte d'un procédé de filature
53	51099090	Fils de laine ndnca, ou de poils fins ndnca, contenant moins de 85 % en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail, ndnca	Un changement de toute autre position, sauf des positions 51.06 à 51.08 ou 51.10, à la condition que le changement résulte d'un procédé de filature

54	56074130	Ficelles ligneuses ou botteleuses, de polyéthylène ou de polypropylène, ndnca	Pour les filaments continus, y compris les bandes, un changement à ces filaments, y compris les bandes, de toute autre position, sauf des positions 50.01 à 50.07, 54.01 à 54.06, et 55.01 à 55.11, à la condition que le changement résulte d'un procédé d'extrusion; pour les fibres discontinues, un changement à ces fibres de toute autre position, sauf des positions 51.06 à 51.10, 52.04 à 52.07, 53.06 à 53.08, et 55.08 à 55.11, à la condition que le changement résulte d'un procédé de filature
55	62052020A	Chemises et chemisettes pour hommes ou garçonnets, autres qu'en bonneterie, de coton, ndnca, EX : chemises habillées	Un changement de tout autre chapitre, à la condition que le produit soit coupé et cousu
56	62063030A	Chemisiers, chemisettes et blouses pour femmes ou fillettes, autres qu'en bonneterie, de coton, ndnca, EX : blouses de soirées et chemisiers habillés	Un changement de tout autre chapitre, à la condition que le produit soit coupé et cousu
57	64011000	Chaussures étanches, non assemblées mécaniquement, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
58	64019290	Chaussures étanches, non assemblées mécaniquement, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, ndnca, couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90

59	64019910	Chaussures étanches, non assemblées mécaniquement, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, couvrant le genou	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
60	64019930	Chaussures étanches, non assemblées mécaniquement, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, ne couvrant pas la cheville, sans fermetures	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
61	64019960	Chaussures étanches, non assemblées mécaniquement, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, ne couvrant pas la cheville, avec fermetures	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
62	64029110	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, ndnca, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal, conçues pour offrir une protection contre les liquides, les produits chimiques et la température	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
63	64029180	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique ndnca, couvrant la cheville, ndnca, d'une valeur excédant 6,50 \$ mais n'excédant pas 12 \$ la paire	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
64	64029941	Chaussures, ndnca, à semelles extérieures et dessus en matières autres qu'en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et matières textiles	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
65	64029961	Chaussures, ndnca, à semelles extérieures et dessus en matières autres qu'en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et matières textiles	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90

66	64029971	Chaussures, ndnca, à semelles extérieures et dessus en matières autres qu'en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et matières textiles	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
67	64029990	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique ndnca, ne couvrant pas la cheville, d'une valeur excédant 12 \$ la paire	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
68	64034030	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal, à trépointes	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
69	64034060	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal, sans trépointes	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
70	64039130	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville, à trépointes	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
71	64039160	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville, sans trépointes, pour hommes, adolescents et garçonnets	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
72	64039190	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville, sans trépointes, pour personnes autres qu'hommes, adolescents et garçonnets	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90

73	64039940	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué et dessus en cuir naturel, ne couvrant pas la cheville, à trépointes, ndnca	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
74	64039960	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué et dessus en cuir naturel, ne couvrant pas la cheville, sans trépointes, pour hommes, adolescents ou garçonnets, ndnca	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
75	64039990	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué et dessus en cuir naturel, ne couvrant pas la cheville, pour femmes, fillettes ou enfants, d'une valeur excédant 2,50 \$ la paire	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
76	64041120	Chaussures de sport et chaussures athlétiques à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et dessus en matières textiles dont la surface extérieure est composée de plus de 50 % de cuir	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
77	64041920	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et dessus en matières textiles, ndnca, conçues pour offrir une protection contre les liquides, les produits chimiques et la température	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
78	64041990	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et dessus en matières textiles, ndnca, d'une valeur excédant 12 \$ la paire	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90
79	64059090	Chaussures, ndnca, à semelles extérieures et dessus en matières autres qu'en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et matières textiles	Un changement de toute autre position, sauf des dessus du n 6406.10 ou des assemblages autres qu'en bois des dessus de la sous-position 6406.90

80	69081010	Carreaux, cubes, dés et articles similaires dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm, vernissés ou émaillés, en céramique, pas plus de 3229 tuiles/m ² , bordés de lignes droites	Un changement de tout autre chapitre
81	69081050	Carreaux, cubes, dés et articles similaires dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm, vernissés ou émaillés, en céramique, ndnca	Un changement de tout autre chapitre
82	69089000	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, vernissés ou émaillés, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, vernissés ou émaillés, en céramique, ndnca	Un changement de tout autre chapitre
83	69111010	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en porcelaine, pour l'usage des hôtels, des restaurants ou des institutions	Un changement de tout autre chapitre
84	69111035	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en porcelaine (autre que la porcelaine à base d'os) en ensembles dans lesquels la valeur agrégée des articles visés par la note 6b) des É.-U. n'excède pas 56 \$	Un changement de tout autre chapitre
85	69111037	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en porcelaine (autre que la porcelaine à base d'os) en ensembles dans lesquels la valeur agrégée des articles visés par la note 6b) des É.-U. excède 56 \$ mais n'excède pas 200 \$	Un changement de tout autre chapitre
86	69111038	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en porcelaine (autre que la porcelaine à base d'os) en ensembles dans lesquels la valeur agrégée des articles visés par la note 6b) des É.-U. excède 200 \$	Un changement de tout autre chapitre
87	69111045	Gobelets et chopes de ménage en porcelaine (autre que la porcelaine à base d'os), sans couvercles en étain articulés	Un changement de tout autre chapitre

88	69111052	Articles de ménage pour le service de la table ou de la cuisine en porcelaine (autre que la porcelaine à base d'os) non compris dans des ensembles particuliers, tasses d'une valeur excédant 8 \$ mais n'excédant pas 29 \$ la douzaine, soucoupes d'une valeur excédant 5,25 \$ mais n'excédant pas 18,75 \$ la douzaine, etc.	Un changement de tout autre chapitre
89	69111058	Articles de ménage pour le service de la table ou de la cuisine en porcelaine (autre que la porcelaine à base d'os), non compris dans des ensembles particuliers, tasses d'une valeur excédant 29 \$ la douzaine, soucoupes d'une valeur excédant 18,75 \$ la douzaine, bols d'une valeur excédant 33 \$ la douzaine, etc.	Un changement de tout autre chapitre
90	69111060	Ronds de serviette de ménage en porcelaine (autre que la porcelaine à base d'os)	Un changement de tout autre chapitre
91	69120020	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en céramique (autre que la porcelaine) pour l'usage des hôtels, des restaurants ou des institutions	Un changement de tout autre chapitre
92	69120039	Articles de ménage ou d'économie domestique pour le service de la table ou de la cuisine en céramique (autre que la porcelaine) en ensembles dans lesquels la valeur agrégée des articles visés par la note 6b) des É.-U. excède 38 \$	Un changement de tout autre chapitre
93	70099110	Miroirs en verre (autres que les rétroviseurs), non encadrés, dont la surface réfléchissante n'excède pas 929 cm ²	Un changement de toute autre position
94	70099210	Miroirs en verre (autres que les rétroviseurs), encadrés, dont la surface réfléchissante n'excède pas 929 cm ²	Un changement de toute autre position
95	70131010	Objets pour la cuisine en vitrocérame, dont la fraction cristalline représente 75 % en volume, en aluminosilicate de lithium, à faible coefficient de dilatation linéaire	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
96	70131050	Objets en vitrocérame pour usages domestiques, pour le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, ndnca	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10

97	70132210	Verres à boire à pied en cristal au plomb, d'une valeur n'excédant pas 1 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
98	70132220	Verres à boire à pied en cristal au plomb, d'une valeur excédant 1 \$, mais n'excédant pas 3 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
99	70132230	Verres à boire à pied en cristal au plomb, d'une valeur excédant 3 \$, mais n'excédant pas 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
100	70132250	Verres à boire à pied en cristal au plomb, d'une valeur excédant 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
101	70132805	Verres à boire à pied, en verre pressé et durci (plus particulièrement trempé), autres qu'en cristal au plomb	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
102	70132810	Verres à boire à pied, autres qu'en verre pressé et durci, autres qu'en cristal au plomb, d'une valeur n'excédant pas 0,30 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
103	70132820	Verres à boire à pied, autres qu'en verre pressé et durci, autres qu'en cristal au plomb, d'une valeur excédant 0,30 \$ mais n'excédant pas 3 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
104	70132830	Verres à boire à pied, autres qu'en verre pressé et durci, autres qu'en cristal au plomb, taillés ou gravés, d'une valeur excédant 3 \$ mais n'excédant pas 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
105	70132840	Verres à boire à pied, autres qu'en verre pressé et durci, autres qu'en cristal au plomb, taillés ou gravés, d'une valeur excédant 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
106	70132850	Verres à boire à pied, autres qu'en verre pressé et durci, autres qu'en cristal au plomb, non taillés ni gravés, d'une valeur excédant 3 \$ mais n'excédant pas 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
107	70132860	Verres à boire à pied, autres qu'en verre pressé et durci, autres qu'en cristal au plomb, non taillés ni gravés, d'une valeur excédant 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
108	70133310	Verres à boire, ndnca, en cristal au plomb, d'une valeur n'excédant pas 1 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
109	70133320	Verres à boire, ndnca, en cristal au plomb, d'une valeur excédant 1 \$ mais n'excédant pas 3 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10

110	70133330	Verres à boire, ndnca, en cristal au plomb, d'une valeur excédant 3 \$ mais n'excédant pas 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
111	70133350	Verres à boire, ndnca, en cristal au plomb, d'une valeur excédant 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
112	70133705	Verres à boire, ndnca, en verre pressé et durci (plus particulièrement trempé), autres qu'en cristal au plomb	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
113	70133710	Verres à boire, ndnca, autres qu'en verre pressé et durci, autres qu'en cristal au plomb, d'une valeur n'excédant pas 0,30 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
114	70133720	Verres à boire, ndnca, autres qu'en verre pressé et durci, autres qu'en cristal au plomb, d'une valeur excédant 0,30 \$ mais n'excédant pas 3 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
115	70133730	Verres à boire, ndnca, autres qu'en verre pressé et durci, autres qu'en cristal au plomb, taillés ou gravés, d'une valeur excédant 3 \$ mais n'excédant pas 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
116	70133740	Verres à boire, ndnca, autres qu'en verre pressé et durci, autres qu'en cristal au plomb, taillés ou gravés, d'une valeur excédant 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
117	70133750	Verres à boire, ndnca, autres qu'en verre pressé et durci, autres qu'en cristal au plomb, non taillés ni gravés, d'une valeur excédant 3 \$ mais n'excédant pas 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
118	70133760	Verres à boire, ndnca, autres qu'en verre pressé et durci, autres qu'en cristal au plomb, non taillés ni gravés, d'une valeur excédant 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
119	70134110	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), en cristal au plomb, d'une valeur n'excédant pas 1 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
120	70134120	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), en cristal au plomb, d'une valeur excédant 1 \$ mais n'excédant pas 3 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10

121	70134130	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), en cristal au plomb, d'une valeur excédant 3 \$ mais n'excédant pas 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
122	70134150	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), en cristal au plomb, d'une valeur excédant 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
123	70134210	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), en verre pressé et durci à faible coefficient de dilatation thermique	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
124	70134220	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), en verre à faible coefficient de dilatation thermique, d'une valeur n'excédant pas 3 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
125	70134230	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), en verre à faible coefficient de dilatation thermique, d'une valeur excédant 3 \$ mais n'excédant pas 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
126	70134240	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), en verre à faible coefficient de dilatation thermique, d'une valeur excédant 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
127	70134910	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), en verre pressé et durci, ndnca	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
128	70134920	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), ndnca, d'une valeur n'excédant pas 3 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
129	70134930	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), ndnca, taillés ou gravés, d'une valeur excédant 3 \$ mais n'excédant pas 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
130	70134940	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), ndnca, taillés ou gravés, d'une valeur excédant 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10

131	70134950	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), ndnca, non taillés ni gravés, d'une valeur excédant 3 \$ mais n'excédant pas 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
132	70134960	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), ndnca, non taillés ni gravés, d'une valeur excédant 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
133	70139110	Objets en verre pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, en cristal au plomb, d'une valeur n'excédant pas 1 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
134	70139120	Objets en verre pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, en cristal au plomb, d'une valeur excédant 1 \$ mais n'excédant pas 3 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
135	70139130	Objets en verre pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, en cristal au plomb, d'une valeur excédant 3 \$ mais n'excédant pas 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
136	70139150	Objets en verre pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, en cristal au plomb, d'une valeur excédant 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
137	70139910	Objets en verre, ndnca, décorés et colorés dans la masse avant la solidification; objets en verre mosaïqué; objets en verre coloré et bullé, etc.	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
138	70139920	Objets en verre pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, en verre pressé et durci (plus particulièrement trempé)	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
139	70139930	Articles en verre pour fumeurs, ndnca; bouteilles de parfum avec bouchon en verre dépoli, ndnca	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
140	70139935	Porte-lampions en verre, ndnca	Un changement de toute autre position, sauf de la position 7010

141	70139940	Objets en verre pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, ndnca, d'une valeur n'excédant pas 0,30 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
142	70139950	Objets en verre pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, ndnca, d'une valeur excédant 0,30 \$ mais n'excédant pas 3 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
143	70139960	Objets en verre pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, ndnca, taillés ou gravés, d'une valeur excédant 3 \$ mais n'excédant pas 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
144	70139970	Objets en verre pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, ndnca, taillés ou gravés, d'une valeur excédant 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
145	70139980	Objets en verre pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, ndnca, non taillés ni gravés, d'une valeur excédant 3 \$ mais n'excédant pas 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
146	70139990	Objets en verre pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, ndnca, non taillés ni gravés, d'une valeur excédant 5 \$ chacun	Un changement de toute autre position, sauf de la position 70.10
147	84073360	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles, pour autres véhicules des n ^{os} 8701.20, 8702, 8703 ou 8704, d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 1 000 cm ³ , ndnca	Un changement de toute autre position
148	84073418	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles, pour véhicules des n ^{os} 8701.20 ou 8702 à 8704, d'une cylindrée excédant 1 000 cm ³ mais n'excédant pas 2 000 cm ³ , neufs	Un changement de toute autre position
149	84073448	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles, pour véhicules des n ^{os} 8701.20 ou 8702 à 8704, d'une cylindrée excédant 2 000 cm ³ , neufs	Un changement de toute autre position

150	84099130	Culasses en aluminium pour moteurs à piston à allumage par étincelles, pour véhicules des n ^{os} 8701.20 ou 8702 à 8704	Un changement de toute autre position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la position
151	84099150	Parties ndnca, exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles des véhicules des n ^{os} 8701.20 ou 8702 à 8704	Un changement de toute autre position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la position
152	84099192	Parties ndnca, exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles, pour la propulsion de bateaux	Un changement de toute autre position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la position
153	84099199	Parties ndnca, exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles de la position 8407, ndnca	Un changement de toute autre position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la position
154	84099991	Parties ndnca, exclusivement ou principalement destinées aux moteurs de la position 8408, pour les véhicules des n ^{os} 8701.20, 8702, 8703 ou 8704	Un changement de toute autre position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la position
155	87012000	Tracteurs routiers pour semi-remorques	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
156	87021030	Véhicules automobiles à moteur diesel, pour le transport de 16 personnes ou plus, chauffeur inclus	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
157	87021060	Véhicules automobiles à moteur diesel, pour le transport de 10 à 15 personnes	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
158	87029030	Véhicules automobiles à moteur autre que diesel, pour le transport de 16 personnes ou plus	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
159	87029060	Véhicules automobiles à moteur autre que diesel, pour le transport de 10 à 15 personnes	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06

160	87031010	Véhicules à moteur spécialement conçus pour se déplacer sur la neige	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
161	87031050	Véhicules pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
162	87032100	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles pour le transport de personnes, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles, d'une cylindrée n'excédant pas 1 000 cm ³	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
163	87032200	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles pour le transport de personnes, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles, d'une cylindrée excédant 1 000 cm ³ mais n'excédant pas 1 500 cm ³	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
164	87032300	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles pour le transport de personnes, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles, d'une cylindrée excédant 1 500 cm ³ mais n'excédant pas 3 000 cm ³	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
165	87032400	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles pour le transport de personnes, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles, d'une cylindrée excédant 3 000 cm ³	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
166	87033100	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles pour le transport de personnes, à moteur à piston alternatif à allumage par compression, d'une cylindrée n'excédant pas 1 500 cm ³	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
167	87033200	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles pour le transport de personnes, à moteur à piston alternatif à allumage par compression, d'une cylindrée excédant 1 500 cm ³ mais n'excédant pas 2 500 cm ³	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
168	87033300	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles pour le transport de personnes, à moteur à piston alternatif à allumage par compression, d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06

169	87039000	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles pour le transport de personnes, autres qu'à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles ou par compression, ndnca	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
170	87042100	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, à moteur à piston alternatif à allumage par compression, d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes métriques	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
171	87042210	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, châssis-cabines, à moteur à piston alternatif à allumage par compression, d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes métriques mais n'excédant pas 20 tonnes métriques	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
172	87042250	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, autres que châssis-cabines, à moteur à piston alternatif à allumage par compression, d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes métriques mais n'excédant pas 20 tonnes métriques	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
173	87042300	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, à moteur à piston alternatif à allumage par compression, d'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes métriques	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
174	87043100	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles, d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes métriques	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
175	87043200	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles, d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes métriques	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
176	87049000	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, autres qu'à moteur à piston alternatif à allumage par compression ou par étincelles, ndnca	Un changement de toute autre position, sauf de la position 87.06
177	87060003	Châssis des véhicules automobiles pour le transport de marchandises des n ^{os} 8704.21 ou 8704.31, équipés de leur moteur	Un changement de toute autre position

178	87060005	Châssis des véhicules automobiles des n ^{os} 8701.20, 8702 ou 8704 (autres que des n ^{os} 8704.21 et 8704.31), équipés de leur moteur	Un changement de toute autre position
179	87060015	Châssis des véhicules automobiles pour le transport de personnes du n ^o 8703, équipés de leur moteur	Un changement de toute autre position
180	87060025	Châssis des véhicules automobiles de la position 8705, équipés de leur moteur	Un changement de toute autre position
181	87060050	Châssis équipés de moteurs pour les tracteurs (autres que pour usages agricoles) et autres véhicules automobiles ndnca, équipés de leur moteur	Un changement de toute autre position
182	87071000	Carrosseries (y compris les cabines) des véhicules automobiles pour le transport de personnes de la position 8703	Un changement de toute autre position
183	87079050	Carrosseries (y compris les cabines) des véhicules automobiles (autres que les tracteurs pour usages agricoles) des positions 8701 à 8705 (autres que de la position 8703)	Un changement de toute autre position
184	87081030	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701 à 8705, pare-chocs	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
185	87081060	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701 à 8705, parties de pare-chocs	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
186	87082100	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701 à 8705, ceintures de sécurité	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position

187	87082915	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701 à 8705, assemblages de portes	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
188	87082925	Estampages de carrosserie de véhicules automobiles, ndnca	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
189	87082950	Parties et accessoires de carrosserie des véhicules automobiles des positions 8701 à 8705, ndnca	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
190	87083050	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, freins et servofreins et leurs parties	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
191	87084011	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701.20, 8702, 8703 ou 8704, boîtes de vitesses	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
192	87084050	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8705, boîtes de vitesses	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position

193	87084075	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, parties de boîtes de vitesses, ndnca	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
194	87085051	Parties et accessoires des véhicules automobiles du n ^o 8703, ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
195	87085061	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, 8702, 8704 ou 8705, ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
196	87085065	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, 8702, 8704 ou 8705, essieux porteurs	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
197	87085079	Parties et accessoires des véhicules automobiles pour le transport de personnes du n ^o 8703, parties d'essieux porteurs	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
198	87085085	Parties et accessoires des véhicules automobiles du n ^o 8703, demi-arbres	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position

199	87085089	Parties et accessoires des véhicules automobiles du n° 8703, parties, ndnca, ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
200	87085091	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 8701, ndnca, 8702, 8704 ou 8705, parties d'essieux porteurs	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
201	87085095	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 8701, ndnca, 8702, 8704 ou 8705, demi-arbres	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
202	87085099	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 8701, ndnca, 8702, 8704 ou 8705, parties, ndnca, de ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
203	87087045	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 8701, ndnca, et 8702 à 8705, roues	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
204	87087060	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 8701, ndnca, et 8702 à 8705, parties et accessoires de roues	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position

205	87088013	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, jambes de force McPherson	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
206	87088016	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, amortisseurs de suspension autres que les jambes de force McPherson	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
207	87088065	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, parties de systèmes de suspension ndnca	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
208	87089150	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, radiateurs	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
209	87089175	Parties et accessoires, ndnca, des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, parties de radiateurs, ndnca	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
210	87089250	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, silencieux et tuyaux d'échappement	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position

211	87089275	Parties et accessoires, ndnca, des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, parties de silencieux, ndnca	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
212	87089360	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, embrayages	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
213	87089375	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, parties d'embrayages	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
214	87089450	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, volants, colonnes et boîtiers de direction	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
215	87089475	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, parties de volants, colonnes et boîtiers de direction, ndnca	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
216	87089505	Parties et accessoires des véhicules automobiles des positions 8701 à 8705, gonfleurs et modules pour coussins gonflables	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position

217	87089520	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, parties de coussins gonflables avec système de gonflage	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
218	87089955	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, unités de contrôle des vibrations contenant du caoutchouc	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
219	87089958	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, unités de moyeux de roue à doubles brides incorporant des roulements à billes	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
220	87089968	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705, parties de transmission ndnca	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position
221	87089981	Parties et accessoires, ndnca, des véhicules automobiles des n ^{os} 8701, ndnca, et 8702 à 8705	Un changement de toute autre sous-position ou un changement aux produits finis fabriqués à partir de matières classées dans la sous-position